



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 88575

Texte de la question

L'ancien médecin de l'équipe de France de football dénonce, dans son livre *L'implosion* des « anomalies dans les analyses de sang » chez les champions du monde de 1998. M. Jean-Marc Nesme demande à Mme la secrétaire d'État chargée des sports si ces allégations sont fondées et le bilan de la lutte contre le dopage dans le football professionnel.

Texte de la réponse

Différents indicateurs corroborent le fait que le football est une discipline sportive faiblement éprouvée par le dopage. Les statistiques disponibles les plus récentes de l'Agence mondiale antidopage (2008 et 2009) montrent qu'environ 33 000 contrôles recensés sur le plan international ont été réalisés annuellement dans le football, ce qui en fait la discipline sportive la plus surveillée. Par ailleurs, la proportion des résultats anormaux est de l'ordre de 0,5 %, soit la plus faible parmi les huit disciplines les plus contrôlées au niveau mondial. La Fédération internationale de football association (FIFA) adhère aux principes édictés par le code mondial antidopage et aux standards internationaux afférents, notamment celui relatif à l'organisation du contrôle du dopage : la gestion des contrôles menés par la FIFA est donc en conformité avec les exigences techniques déterminées par l'Agence mondiale antidopage (AMA). La FIFA a signé une déclaration d'intention avec l'AMA pour consolider son processus de lutte contre le dopage. L'Union européenne des associations de football (UEFA) est également engagée dans une politique déterminée de lutte contre le dopage et déploie à ce titre de nombreuses actions de prévention et de contrôle en dehors des compétitions. Quelque 1 710 contrôles antidopage ont été effectués dans les compétitions lors de la saison 2009-2010, et plus de 1 300 ont été effectués dans les deux compétitions européennes majeures. Bien que quatre cas positifs aient été relevés, il ne s'agissait pas de substances « non spécifiées », c'est-à-dire celles dont l'usage caractérise immanquablement la volonté d'accroître la performance et est, de ce fait, lourdement sanctionné. Le football fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). C'est ainsi que lors de six opérations spéciales en 2009 (20e journée du championnat de France de ligue 1 de football, demi-finales de la coupe de France, finale de la coupe de la Ligue, contrôle à l'entraînement d'une équipe de ligue 1, finale de la coupe de France, contrôle d'un match de ligue 1), 144 contrôles ont été réalisés. Bien qu'en 2009 l'AFLD ait procédé à moins de contrôles qu'en 2008 dans le cadre d'opérations spéciales, cette diminution a été compensée par des opérations individualisées sur les sportifs du groupe cible ; c'est ainsi que 28 prélèvements sanguins ont été réalisés en 2009 contre 24 en 2008. L'ensemble de ces éléments conforte donc le principe d'une faible prévalence du dopage au sein du football, notamment professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88575

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9928

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1563